



CONVENTION EXPOSANTS ENTREPRISES AU MÈTRE CARRÉ

Entre la commune de HARNES représentée par son Maire,
Anthony GARÉNAUX-GLINKOWSKI.

Et,

.....
.....
.....
.....

Article 1 – Participation à la manifestation

L'entreprise exposante s'engage à participer à la manifestation « Des Racines et des Hommes », organisée à Harnes les **21, 22 et 23 mai 2027**.

Article 2 : Participation financière

La participation financière est déterminée en fonction de la surface de l'emplacement attribué et de l'effectif de l'entreprise, selon la grille tarifaire applicable à la manifestation.

Entreprises de 10 employés ou moins :

- ☐ 12 m² : 183,33 € HT (**220,00 € TTC**)
- ☐ 24 m² : 358,33 € HT (**430,00 € TTC**)
- ☐ 36 m² : 541,66 € HT (**650,00 € TTC**)

Article 3 : Présence de l'exposant

L'exposant s'engage à être présent pendant toute la durée de la manifestation, soit les **21, 22 et 23 mai 2027**.

En cas d'impossibilité d'être présent durant les trois jours, l'exposant devra préciser le ou les jours auxquels il souhaite participer :

- ☐ Vendredi 21 mai 2027
- ☐ Samedi 22 mai 2027
- ☐ Dimanche 23 mai 2027

Toute demande de participation partielle sera soumise à l'accord préalable de la Municipalité.

La participation financière prévue à l'article 2 reste due dans son intégralité, quelle que soit la durée de présence autorisée.

Article 4 – Modalités de règlement

Le règlement de la participation financière prévue à l'article 2 fera l'objet de l'émission d'un titre de recette par la Ville de Harnes et sera effectué par prélèvement bancaire.

Article 5 – Respect de la Charte des exposants

L'exposant déclare avoir pris connaissance de la Charte des exposants 2027 et de ses annexes et s'engage à en respecter l'ensemble des dispositions pendant toute la durée de la manifestation.

Fait à Harnes, le

Anthony GARÉNAUX-GLINKOWSKI
Maire de Harnes

L'Entreprise
Représentée par :

Signature et cachet

Signature et cachet